Compte-rendu du CSE Siège

20 & 21mai 2019

la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

CSE ORDINAIRE DU 20 & 21 mai 2019

Non à la paupérisation de nos grilles
Non à la suppression de Soir 3

En ouverture de séance, la CGT est intervenue avec force contre le transfert de "Soir 3" sur franceinfo, une décision lourde de conséquences pour nos missions d'information de service public mais aussi pour l'équilibre économique de la chaîne et les conditions de travail et d'emploi des personnels concernés.

A cela s'ajoute l'arrêt de plusieurs émissions de programme des matinales de France 2 ("Motus", "C'est au programme", "Dans quelle étagère") et le transfert de la production de "Télématin" à **france.tv**studio… Ce sont des plages entières de programmes qui sont ainsi supprimées de nos grilles « premium », vouées à la rediffusion en raison du plan d'économie drastique imposé par la tutelle et entériné par la présidente.

La CGT a demandé le retrait du projet de suppression de "Soir 3".

Nous déplorons le cavalier seul du Snj qui a pris l'initiative de déposer un préavis de grève avec la Cgc et l'Unsa, sur la couverture des élections européennes en écartant délibérément les syndicats CGT, FO et CFDT, majoritaires dans l'entreprise.

Nous prendrons très rapidement une initiative unitaire.

Vos élus CGT

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourgier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie Jo Larabi, Eric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller, Gérard Tuscher

Représentante syndicale :

Claude Henin

Point 2– Compte rendu du CSE Central des 17 et 18 avril 2019

Le CSE central des 17 et 18 avril dernier a permis d'évoquer les orientations stratégiques de l'entreprise, le calamiteux transfert de l'antenne France 3 Paris Ile de France au Siège, la réorganisation de la Direction Générale Déléguée Antenne- Programmes (DGDAP), l'évolution de la direction financière, les moyens internes de fabrication et un certain nombre de sujets d'actualité.

Vous pouvez retrouver ici ⇨ le compte-rendu complet de l'ensemble de ces points.

Point 3 – Information relative à l'accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprise

L' Accord du 9 mai signé par la CGT, FO et la CFDT, a été validé par la DIRECCTE. Il va permettre d'encadrer la transformation de l'entreprise projet après projet, situation après situation, sur une durée de 4 ans (jusque fin 2022).

Les différents chantiers stratégiques (information , régionalisation, outre-mer, fabrication, innovation, fonctions supports) qui seront menés ne sont pas indépendants les uns des autres.

L'accord comporte un titre sur la stratégie d'investissement pour chacun des chantiers présentés

Il prévoit la négociation d'une GPEC par projet pour l'ensemble de l'entreprise et comporte en Annexe, un dispositif de départs volontaires repris du précédent projet.

Un dispositif de suivi va être mis en place et des points réguliers seront effectués dans chacun des CSE concernés.

Il ne s'agit donc pas d'une RCC « bête et méchante » permettant à l'employeur de supprimer des postes où il veut, comme il veut, quand il veut, mais d'un Accord Cadre portant sur le déploiement du projet d'entreprise qui permettra aux organisations syndicales d'exercer le nécessaire contre-pouvoir.

Point 4 – Information/consultation sur le projet de création de la nouvelle tranche d'information du soir 3 sur Franceinfo et ses conséquences sur les conditions de travail des collaborateurs concernés

La direction de l'info à la peine

La direction de l'info a bien du mal à justifier un projet qui entérine de fait le recul de l'information sur le service public. Il n'est évidemment pas question pour nous d'opposer franceinfo: et France 3, ni les programmes à l'information mais de considérer que la grille d'une grande chaîne généraliste comme France 3 doit comporter un offre d'information de référence en soirée, comme c'est le cas dans tous les bouquets publics en Europe.

La CGT dénonce la perte d'un journal dont la légitimité s'est progressivement construite en 40 ans, indispensable dans le paysage dévasté d'une information contestée de toute part.

Le public du "Soir 3" n'est pas captif et ne se déplacera pas mécaniquement d'une chaîne à l'autre, comme pour suivre un match de "Roland Garros" ou une étape du "Tour de France".

Le diktat des économies

Le public du "Soir 3" et celui de franceinfo: ne sont pas les mêmes, et ce transfert risque de nous faire perdre une part importante de nos téléspectateurs sans aucune garantie d'en reconquérir de nouveaux. Le risque d'un torpillage industriel est bien réel. Pour les élus, ce projet sacrifie le périmètre de l'information pour tenter de répondre à l'objectif d'économies de France Télévisions !

Pour le directeur de l'information de franceinfo:, le projet est éditorial, dans la ligne droite de ce que propose le "Soir 3". Un journal de référence qui pourrait prendre le nom de "le 23H" dans la tranche du 21H/Minuit de la chaîne info : « un carrefour d'audience » selon la direction

Dès lors les élus se demandent pourquoi renvoyer le "Soir 3", qui a rassemblé jusqu'à 1,6 million de téléspectateurs en avril, sur une chaîne d'information qui n'en rassemble que 30 000 à la même heure ? Doit-on y voir une façon de nourrir coûte que coûte le bébé de la présidente en utilisant les moyens de France 3 ?

Le pari à haut risque sur l'audience

Comment les décisionnaires de ce projet pensent-ils attirer le public sur une chaîne qui en séduit beaucoup moins que France 3 à la même heure ?

Sur ce point la direction affiche sa confiance : « *franceinfo: enregistre une moyenne d'audience de 0,5 % en un peu moins de 3 ans… juste derrière CNews qui est à 0,6 %.* » .

« *Caler un journal à heure fixe sur France 3 est aujourd'hui impossible compte tenu de la grille de programmes* » et la direction insiste : « *il est hors de question de mettre à mal un rendez-vous sur franceinfo: !* »

Conséquences sociales

Au niveau social, les conditions du transfert sont loin d'être évidentes et les plus fortes inquiétudes pèsent sur les salariés qui n'accepteraient pas de suivre le mouvement. Les conséquences sur l'organisation seront considérables. Pas moins de 6 réunions ont été organisées entre le mois de mars et avril. La direction affirme que le dialogue est ouvert. Les salariés concernés ont été reçus à plusieurs reprises pour discuter de leur évolution professionnelle. Malgré cela, force est de constater que les candidats se font rares : seuls 3 collaborateurs sur 21 ont d'ores et déjà accepté la proposition de transfert ! Les techniciens de régie seront les plus impactés en terme de plannings (retour à de petites vacations) et donc de perte de revenus.

Retrait du projet

Un grand chamboulement qui, selon la direction fait partie de « la vie d'une entreprise ». Elle estime que ce transfert conduira à la transformation de l'entreprise dans les 4 ans à venir : un travail sur la complémentarité des offres de FTV doit être mené. Une stratégie qui, selon elle, « *part du public, du contenu et de l'endroit où il est mieux de le diffuser.* »

Loin d'être convaincus, les élus, considèrent ce projet comme un véritable gâchis tant pour les téléspectateurs que pour les collaborateurs que l'on oblige à participer à la fin du "Soir 3" !

Pour toutes ces raisons, les risques éditoriaux, économiques et les conséquences sociales, la CGT demande le retrait de ce projet dangereux.

Point 5 – Information/consultation sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction Financière

Le projet de la direction vise à adapter l'organisation de la direction financière mise en œuvre en janvier 2010. Elle comporte 4 parties :

1. Regroupement de l'ensemble des comptables sous un même responsable hiérarchique et structuration de l'organisation par cycle comptable. 82 postes impactés dont 28 en région.

2. Rattachement des 28 comptables pour s'adapter à l'organisation du réseau mise en place en janvier 2017

3. Adaptation de la direction finance en charge des fonctions supports aux évolutions d'organisation (DGDAP, direction des technologies) de façon à rapprocher celles et ceux qui travaillent ensemble

4. Évolution de l'organisation du contrôle de gestion, pour mieux répondre aux sollicitations (présidence, actionnaire, opérationnels).

Selon la direction les fiches de postes restent les mêmes, leur nombre reste identique, ce sont les rattachements hiérarchiques qui changent.

Les élus ont adopté une résolution pour s'associer à l'expertise engagée au niveau du CSE Central avec le CSE du réseau de France 3 et celui de Corse.

Point 6 – Information/consultation sur la demande de dérogation du temps de travail relative à l'opération Tour de France 2019- Recueil de l'avis

Le départ du Tour sera donné le 6 juillet à Bruxelles.

Désormais, tous les personnels sont intégrés aux plannings de la Fabrique.

Le car de Lille assure la retransmission des étapes avec des moyens HF Euromédia et une caméra HF depuis le départ de l'étape gérée par la vidéo mobile de l'info.

Le car de Strasbourg réalise les émissions de la ligne d'arrivée : la "Présentation du Direct", "Vélo-club", les réactions et analyses pour franceinfo:.

2 cars viendront compléter le dispositif pour les contre-la-montre des 7 et 19 juillet.

Le "Journal du Tour" sera réalisé pour France 3 après "Tout le Sport" depuis la régie du "19/20" à Paris. Un plateau avec invités sera alors envoyé par Aviwest depuis l'hôtel des coureurs.

Les journées de repos sont planifiées les 16 et 22 juillet 2019.

Un journaliste et un monteur produiront alors un sujet pour "Tout le Sport".

Une centaine de salariés travaillent sur cette opération. La demande de dérogation concerne 45 d'entre eux:

La durée maximale de leur temps de travail hebdomadaire est de 60 heures sur 6 jours…

Les 46 chauffeurs ne sont pas concernés par cette demande de dérogation.

Les élus soulignent les dérives constatées chaque année, surtout depuis que les chauffeurs sont au forfait jour. La CGT essaie depuis 2 ans d'obtenir un droit de regard sur leurs horaires de travail, en vain… La direction rappelle que le directeur de la production du tour est là pour régler ces différends.

Dans leur avis les élus ont demandé que le réalisé leur soit présenté avec la réponse de l'inspection du travail au plus tard au CSE d'octobre 2019.

Point 7 – Information sur les formulaires de satisfaction et d'outil d'aide à la planification au sein de la Direction des moyens de fabrication

La direction a imaginé deux outils :

Un outil d'aide à la planification, en raison de l'hyper centralisation de la planification… C'est un outil de recensement des compétences des techniciens CDI ou intermittents et une plateforme « collaborative » de suivi de la disponibilité des intermittents. Mise en place prévue en septembre avec des tests cet été… Un administrateur, côté Performance, remplira les données côté FTV.

Les élus ont alerté la direction sur les risques de dérapage d'un tel système. Gare au fichage ! Le projet respecte-t-il bien la conformité RGPD ?

Un outil de mesure de la satisfaction du « client » sous forme d'enquête : une enquête globale, une ou deux fois par an, la direction évoque un « regard croisé DMF/commanditaires, commanditaires/DMF ». (sic).

Une enquête ponctuelle, sur un temps donné, sur une prestation (équipe de tournage, ou production d'une émission ou post-production….).

Les commanditaires et les collaborateurs auront un droit de regard sur ces enquêtes.

Certaines formulations ne semblent pas répondre aux préconisations de la QVT.

Qui va analyser ces données ?

Que va-t-on en faire ?

Cet outil est-il vraiment fiable ?

La direction propose de revoir les formulations en commission de suivi des Moyens Internes de Fabrication, la CGT va consulter ses avocats.

Point 8 – Information/consultation sur le projet d'aménagements cibles de la Direction Générale des Antennes et des Programmes, de la direction de la Production et de la direction des Moyens des Antennes et des Programmes associées

Les déménagements liés à la réorganisation de la DGDAP présentée en décembre 2018 se poursuivent.

Le retour d'une partie de la DGDAP d'Eos et du Ponant au Siège entraine le déménagement des équipes IMG, juridique et achats vers Valin à la place de la communication interne et externe qui migrerait vers Eos.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Ne pourrait-on économiser un déménagement en maintenant la communication à proximité de MFTV ? Vue la nature des activités (projections, Foire au livre, partenariat, marquage, contacts directs et quotidiens avec les collaborateurs), la proximité du Siège n'est-elle pas une priorité pour la communication ?

Les élus ont demandé que la réflexion sur le macro zoning soit poursuivie avec les directions concernées avant d'envisager le micro zoning.

La direction a accepté d'apporter des réponses lors du prochain CSE.

Point 9 – Information sur le déménagement des équipes« Des racines et des ailes »

Les 11 salariés de "Des racines et des ailes" ont déménagé au Ponant Ouest comme ceux de "Thalassa" ou de "Faut pas rêver". Une situation transitoire avant l'installation définitive des équipes à Eos au cours du 1er semestre 2020.

Une étape intermédiaire inévitable selon la direction : le bail de la rue Vitu n'est pas renouvelé, il arrive à échéance le 30 juin 2019 et des travaux de sortie de bail doivent être menés.

Point 10 – Information sur l'arrêt des émissions « C'est au programme », « Motus » et « Dans quelle étagère »

Les émissions "C'est au programme", "Motus" et "Dans quelle éta-gère" seront arrêtées à la rentrée de septembre … pour cause d'évolution de la grille de France 2.

C'est la conséquence de la contrainte budgétaire et de l'évolution des usages qui amène la direction à faire des choix via ce qu'elle appelle une « logique d'audience ». *"Arrêter des émissions là où il y a le moins de téléspectateurs pour ne pas faire chuter l'audience là où il y en a plus*" explique Mme Got.

Une « logique d'audience » qui, selon les élus, s'applique surtout quand cela les arrange… le principe n'a manifestement pas prévalu lors du projet de transfert du "Soir 3" (1,5 millions de téléspectateurs) sur franceinfo: (40 000 téléspectateurs) !

La direction s'est engagée à recevoir l'ensemble des salariés concernés, qu'ils soient permanents ou précaires, afin de leur proposer des solutions.

Point 11 – Information sur Télématin

La direction s'engage à recevoir les 70 non-permanents dits « réguliers » travaillant pour les émissions de "Télématin", "C'est au programme" et "Motus" à partir

de la semaine du 27 mai.

Elle envisage 3 issues pour eux :

- une proposition de contrat à durée indéterminée,
- une poursuite de la collaboration en CDD selon les modalités de l'Accord de **france.tv**studio,
- une fin de collaboration selon les modalités de l'Accord de branche sur le CDDU.

Les salariés en CDD qui seront intégrés seront amenés à travailler pour d'autres émissions voire d'autres éditions que "Télématin".

Les CDD avec carte de presse seront intégrés comme journalistes et les autres « sur d'autres emplois ».

Tous les cas seront traités individuellement.

La direction apportera des réponses à la résolution votée au CSE d'avril (voir ici) au cours de la séance de la CSSCT du 23 mai.

Elle s'engage à mettre en place un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) à la direction des programmes et un Animateur Prévention Sécurité (APS) sera prochainement nommé.

Point 12 – Information/consultation et recueil de l'avis du CSE suite à l'avis d'inaptitude prononcé par le médecin du travail concernant 3 salariés

Les élus du CSE se sont abstenus sur les 3 dossiers présentés.

Point 13 – Information sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction des achats hors programmes

L'activité de la direction des achats hors programmes connaît une forte évolution depuis 3 ans. De 313 appels d'offres en 2016, elle a traité 435 en 2018.

L'effectif est passé de 12 à 18 postes principalement pour répondre aux nouvelles exigences de la commande publique.

Pour mieux répondre à la fonction « achats », la direction propose de passer à une gestion plus responsabilisante (de bout en bout) des dossiers, d'avoir un management plus opérationnel pour appuyer les équipes, de clarifier l'organigramme autour des 2 grandes missions : achats centralisés, support aux achats délégués.

Les élus ont pris acte du projet.

La CGT a rappelé que dans son rapport de 2016, la Cour des Comptes avait critiqué « le sous dimensionnement de la fonctions achats à FTV ». Un secteur stratégique au regard des 450 M€ de marchés annuels sur lesquels la direction des achats vise 10 % d'économies.

Point 14 – Vie du CSE : Adoption des projets de conventions de gestion des Activités Sociales et Culturelles 2019 entre le CSE Siège de France Télévisions, le CSE de Malakoff, le CE de **france.tv**studio et les filiales France 2 Cinéma et France 3 Cinéma

Le projet de convention avec les 4 entités partenaires a été adopté à l'unanimité des élus. Un point sera fait au plus tard le 1er décembre 2019 pour tirer le bilan et envisager le renouvellement de ces conventions.

- Voyages à venir : Porto en juin, Copenhague en septembre, Cuba à la Toussaint.
- L'opération « chèques vacances » s'est bien passée. La livraison est normalement attendue à partir du 5 juin.
- Mi-juin, entrée en

campagne de la préparation de la rentrée scolaire. Plusieurs options sont à l'étude.

- Le relais inter entreprise se déroulera en Guadeloupe du 24 au 31 mai (en mémoire de l'abolition de l'esclavage du 27 mai 1848).
- La sortie enfant au Futuroscope est prévue les 29 et 30 juin.
- Début juillet aura lieu la journée récréative pour les enfants, Aquaboulevard, Gaumont…

Point 15- Droit de suite…

Le point sur la qualité de l'air au niveau 0 (régie 4) est en cours d'examen. Il a été demandé au cabinet en charge des tests de venir présenter leur rapport au CSE de juin.

Concernant le lourd dossier de harcèlement sexuel à la rédaction numérique de franceinfo:, l'enquête terrain est en cours et elle fera l'objet d'une restitution. Les élus demandent qu'un compte rendu soit présenté devant le CSE.

Paris, Vaise, le 24 mai 2019

Prochain CSE
24 & 25 juin 2019

D'ici là, vos élus CGT, se tiennent à votre disposition.

CGT France télévisions Siège
Bureau V 2836
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04